

# Comité de projet

Faisabilité et conditions d'intégration dans le territoire d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Moitron

le 19 mai 2026

# Projet agrivoltaïque de Moitron

1. Loi APER et Comité de Projet
2. Qui sommes-nous ?
3. Le projet agrivoltaïque
4. Cycle de vie du projet
5. Temps d'échanges

# 1. Loi APER et Comité de Projet

- Création par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite "Loi APER") : article L. 211-9 du code de l'énergie ;
- Réunion avec les parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 du code de l'énergie dont, en premier lieu :
  - Commune d'implantation ;
  - Communes limitrophes ;
  - Etablissement public de coopération intercommunale dont fait partie la commune d'implantation ;
- Réunion avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet ;
- Objectif : débattre de la faisabilité du projet et des conditions d'intégration dans le territoire ;
- Installations agrivoltaïques dont la puissance > 2,5 MWc (article R. 211-6 du code de l'énergie), en dehors des zones d'accélération.

# 1. Qui sommes-nous ?

Windkraft Simonsfeld (l'un de plus grands producteurs d'énergie verte en Autriche) a été créé il y a 30 ans.

Dès l'installation des premières éoliennes à Simonsfeld en Basse-Autriche, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les élus locaux, les agriculteurs et les riverains. Notre idée directrice est la suivante :

« Développer ensemble - décider ensemble - bénéficier ensemble. »

En 2018 ENESI (filiale française - développement de projets éoliens) a été créé. Depuis 2022, ENESI développe également des projets photovoltaïques en France.



# Notre modèle d'entreprise



## Sécurisation foncière

Nous identifions les emplacements adéquats et louons les terrains.



## Développer ensemble

Notre force : nous impliquons la population et les collectivités dans le développement de nos projets.



## Impliquer les citoyens

Les personnes intéressées peuvent participer à nos projets d'énergies renouvelables par le biais d'actions et d'obligations.



## Gestion des installations

Nous exploitons et assurons le suivi de nos centrales solaires et éoliennes ainsi que des installations d'autres exploitants avec nos propres techniciens.



## La vente de l'électricité

Nos centrales produisent de l'électricité propre pendant 20 à 30 ans. Nous la livrons à un point d'achat public ou à des vendeurs d'électricité.

### 3. Le projet agrivoltaïque

**Moitron** : commune située dans l'aire d'adhésion du Parc National des Forêts

**EPCI** : Pays du Chatillonnais

**Localisation** : Sud-ouest de la commune

**Surface de l'étude** : 28,4 ha

**Surface retenue** : 11,1 ha

**Puissance estimée** : 6,815 MWc

**Option de raccordement envisagée** : possibilités étudiées avec ENEDIS / S3REN 2027



#### LEGENDE

- Zone d'implantation potentielle
- Parcelles cadastrales
- Parcelles du projet

**ENESI SARL**  
75002 Paris, 31 ter rue Vivienne



Moitron

Insee 21418

Echelle : 1:12 000

Date : 13/04/2026

# Les exploitants agricoles

**Exploitants agricoles :** GAEC Ormancey géré par Luc et Julien Ormancey

**Projet agricole :** Le GAEC Ormancey est fondé en 1988. En 2015, Julien Ormancey s'installe avec son père Luc. En 2020, ils passent à l'agriculture biologique. Les exploitants étant en pleine réflexion pour installer un projet agrivoltaïque sur leur exploitation nous ont contactés pour étudier la faisabilité d'un tel projet.

Depuis, de nombreuses rencontres ont permis de comprendre les enjeux auxquels les exploitants sont confrontés et de travailler ensemble le projet agrivoltaïque le plus utile pour leur activité d'élevage bovin laitier biologique.



Source : EPA réalisée pour Enesi par Encis au GAEC Ormancey

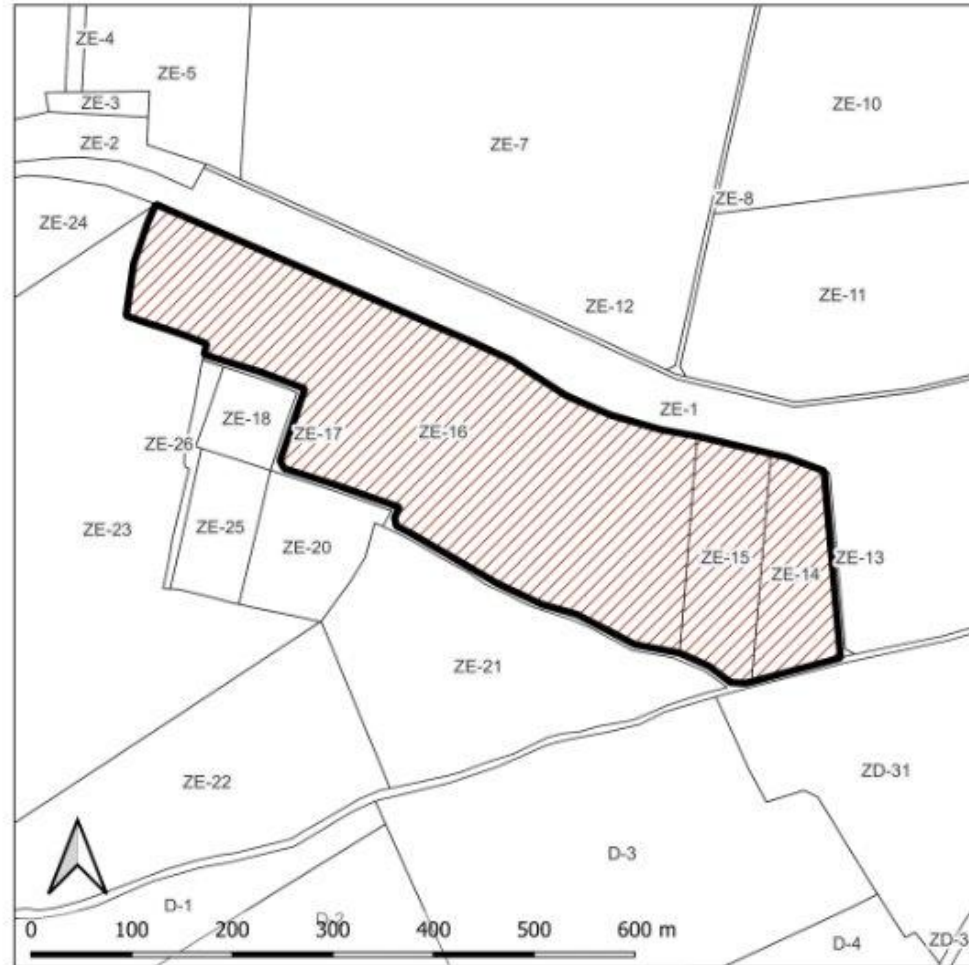
# Plan parcellaire et urbanisme

Document d'urbanisme :

Règlement National d'Urbanisme

Parcelles concernées :

ZE 014  
ZE 015  
ZE 016

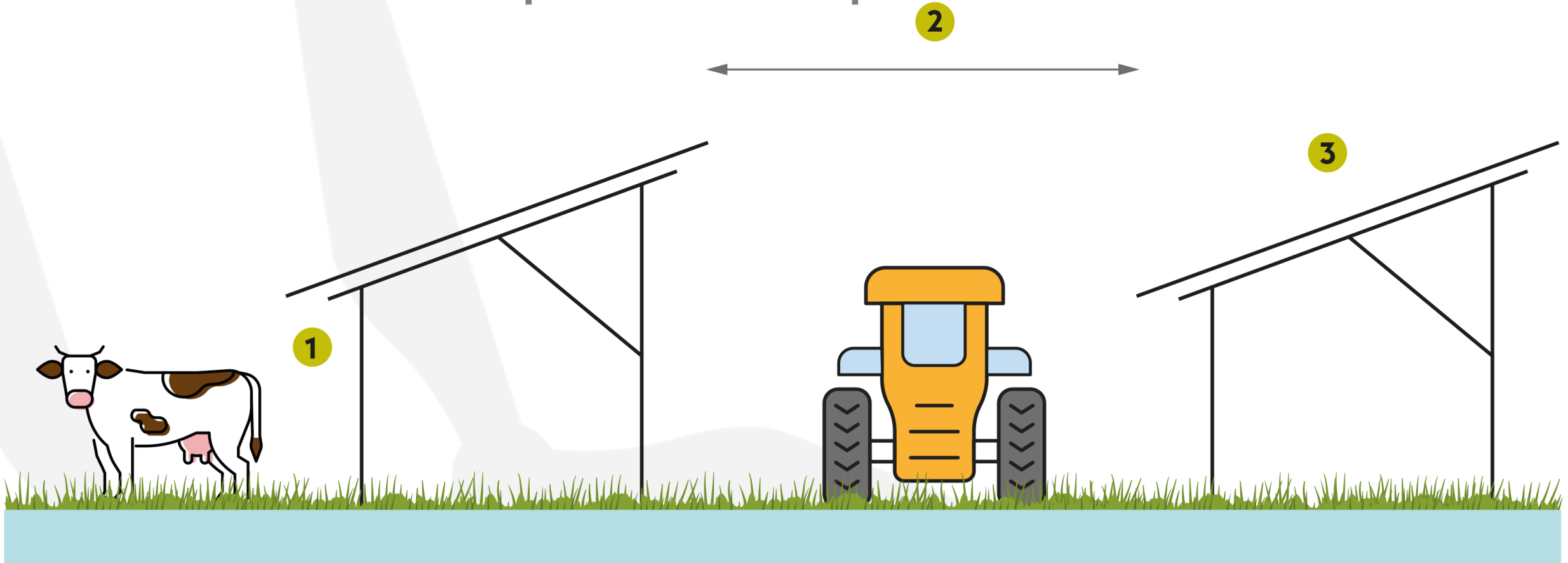


LEGENDE	
	Zone d'implantation potentielle
	Parcelles cadastrales
	Parcelles du projet

---

<b>ENESI SARL</b> 75002 Paris, 31 ter rue Vivienne	
Moltron	Insee 21418
Echelle : 1:5 000	Date : 13/04/2026

# Conception technique

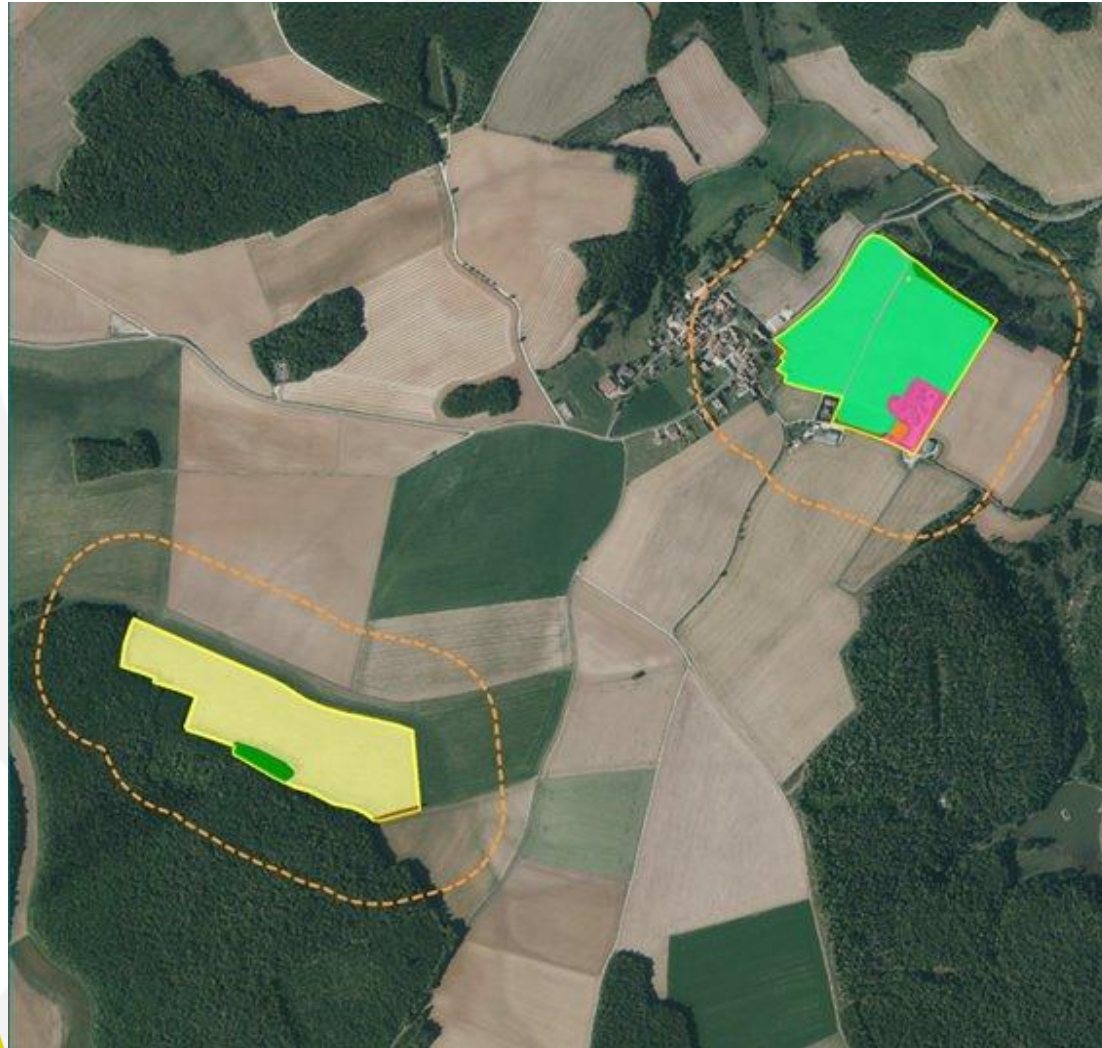


**1** Point bas : 2,30 m, Point haut 4,00 m

**2** Espace inter-rangées projeté (écart entre le point haut d'une table et le point bas de la table suivant en projection) : 7,70 m

**3** Inclinaison des panneaux à 20°

# Enjeux écologiques





## Zones d'études :

Une zone au sud-est et une zone au sud-ouest du village ont été prises en compte dans l'état initial du volet faune et flore.

## Zone d'implantation retenue :

La zone au sud-ouest a été retenue pour le projet. Elle est actuellement cultivée en culture de vente biologique extensive et sera mise en herbe pour un pâturage exclusif des bovins du GAEC Ormancey.

### Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

### Diagnostic des habitats

#### Typologie EUNIS

-  E2.11 // Pâturages ininterrompus
-  E5.1 // Végétations herbacées anthropiques
-  FA // Haies
-  G1.A1 // Boisés sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus [...]
-  I1.1 // Monocultures intensives
-  J2.42 // Bâtiments agricoles isolés
-  - // Arbres isolés
-  - // Chemins



# Enjeux écologiques

## Enjeux liés à la flore :

Les enjeux liés à la flore sur zone d'implantation sont **modérés**. Deux espèces patrimoniales sont présentes en bordure de la zone du projet, mais ne devraient pas être impactées par celui-ci.



### Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

### Enjeux liés à la flore

- Modéré possible
- Faible
- Très faible
- Nul

### Flore patrimoniale

- Galeopsis angustifolium*
- Oxybasis rubra*





# Enjeux écologiques

## Enjeux liés aux chiroptères :

Les enjeux liés aux chiroptères sur la zone d'implantation retenue sont **modérés** diffus.



### Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

### Enjeux chiroptérologiques

-  Fort
-  Fort diffus
-  Modéré
-  Modéré diffus
-  Indéterminé
-  Nul



# Enjeux écologiques



## Enjeux liés aux mammifères :

Globalement les enjeux liés aux mammifères sur la zone sont **très faibles**, à l'exception de la partie rouge. Cette zone sera évitée dans le projet final.

### Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

### Localisation des mammifères

-  Chat forestier
-  Écureuil roux

### Enjeux liés aux mammifères

-  Fort
-  Modéré
-  Faible
-  Très faible





# Enjeux écologiques








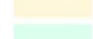

## Enjeux liés à l'avifaune :

Les enjeux avifaunistiques sur l'ensemble des parcelles sont **modérés**, avec quelques nuances, la parcelle Sud-ouest retenue ayant les enjeux les plus réduits.

### Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

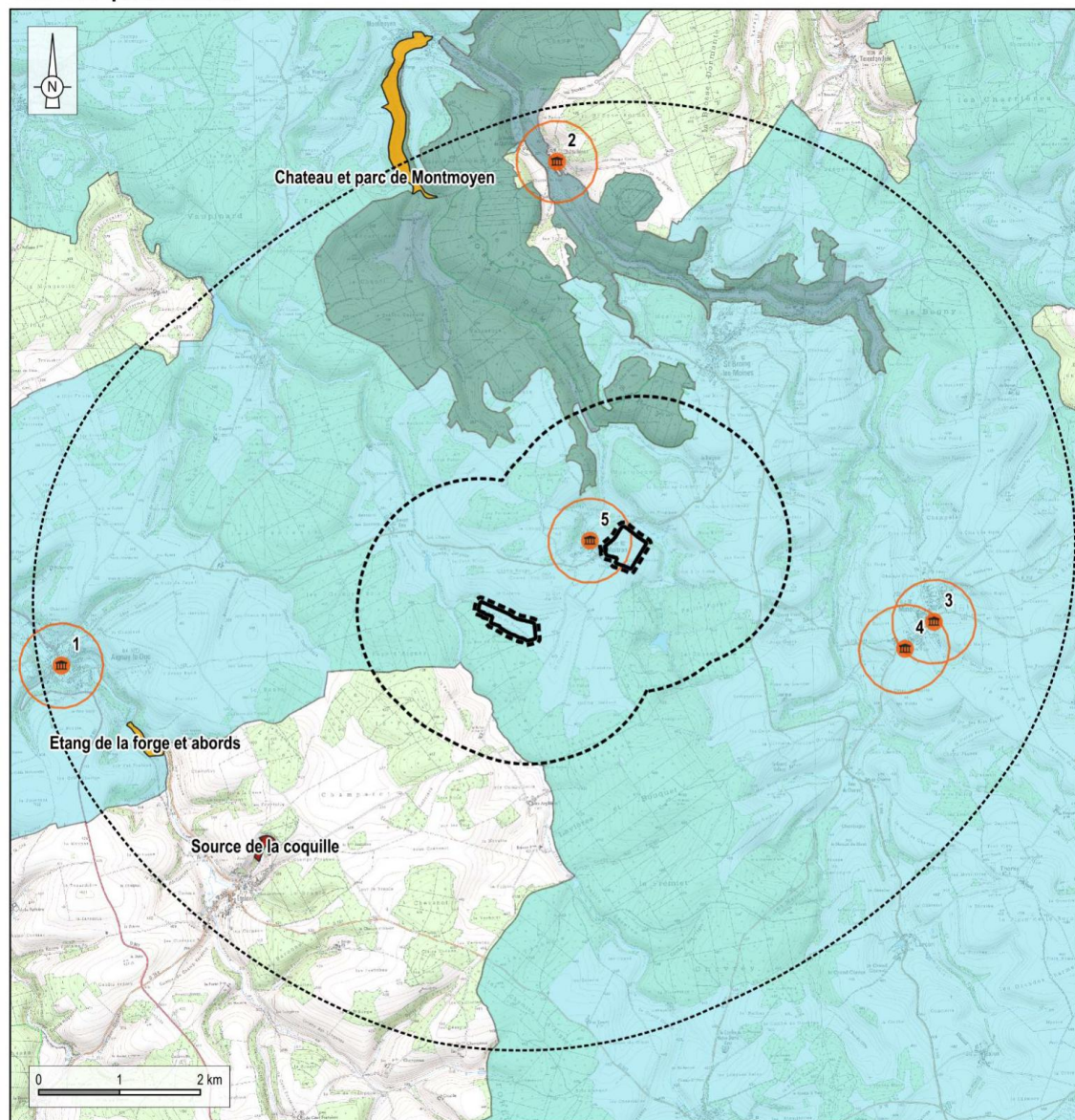
### Synthèse des enjeux ornithologiques

-  Modéré : Chardonneret, Linotte mélodieuse, A. Lulu, Hirondelles (chasse), etc.
-  Modéré : Busard Saint-Martin (chasse), Pipit Farlouse (halte), A. lulu, etc.
-  Modéré : Gobemouche noir (halte), Pics, Tourterelle des bois, etc.
-  Modéré (avec zone tampon de 10m) : Bruant jaune, Pie-grièche, Verdier, etc.
-  Modéré diffus : Chardonneret élégant, Hirondelles (chasse), Linotte, etc.
-  Faible
-  Très faible





# Enjeux paysagers



## Aires d'études :

Le projet s'inscrit dans l'aire d'adhésion du parc, et à proximité d'un monument historique et de son aire de protection.

## Zone d'implantation retenue :

La zone au sud-ouest retenue pour le projet est celle située en dehors du périmètre de protection de MH, et la plus éloignée de la zone de cœur du parc national.

### Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (50 m)
- Aire d'étude rapprochée (1,5 km)
- Aire d'étude éloignée (5 km avec extension)

### Patrimoine protégé

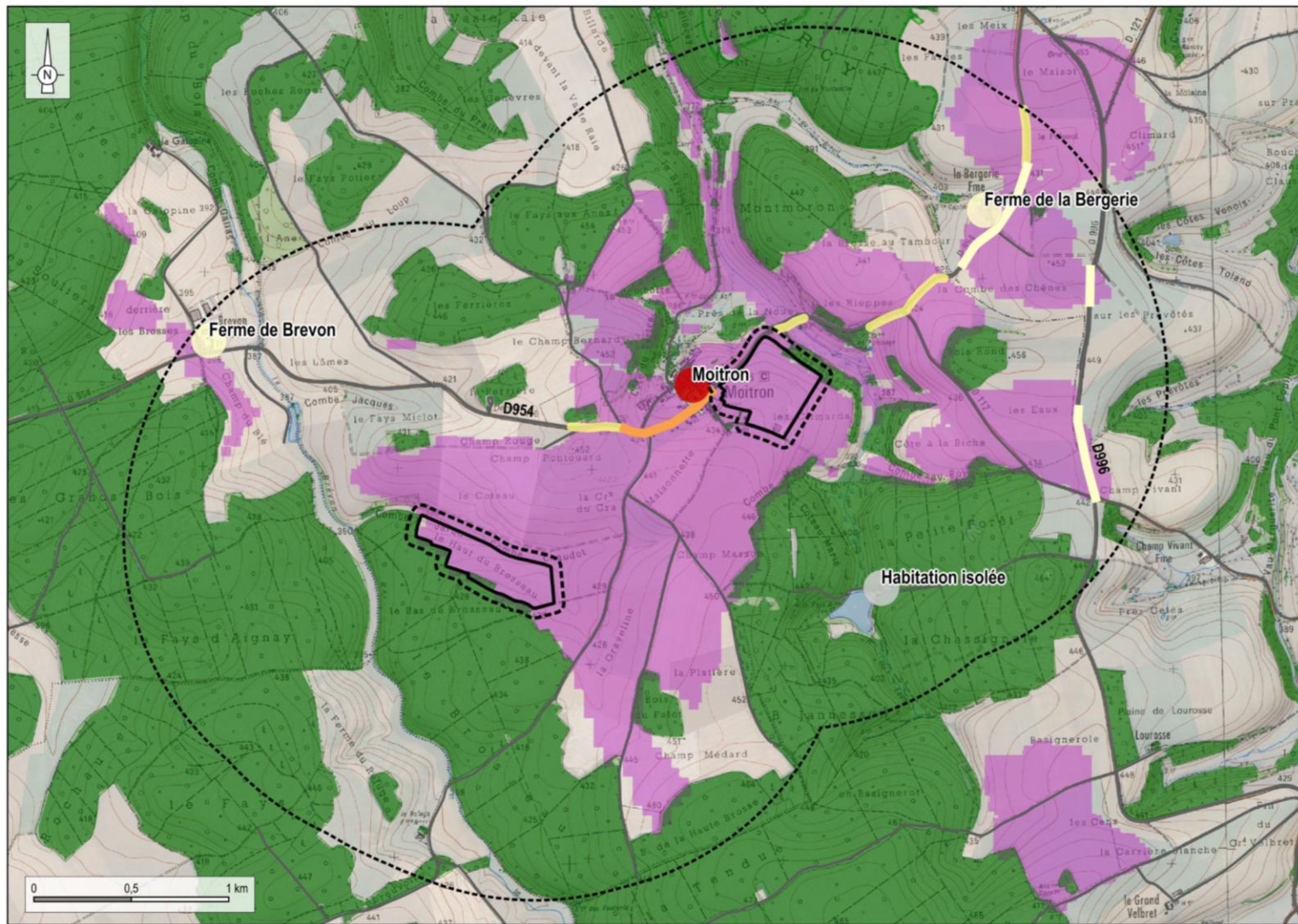
- Monument historique
- Périmètre de protection de monument historique
- Site inscrit

Site classé

### Parc National de Forêts

- Zone de cœur
- Aire d'adhésion

# Enjeux paysagers



## Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (50 m)
- Aire d'étude rapprochée (1,5 km)

## Axes routiers

- Route secondaire
- Route locale

## Masque visuel

- Boisement

## Zone d'Influence Visuelle

- Visibilité théorique

## Sensibilités

### Sensibilité des lieux de vie

- Sensibilité nulle
- Sensibilité très faible
- Sensibilité forte

### Sensibilité des axes routiers

- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité modérée

Enjeux liés axes de communication et lieux de vie

Les sensibilités sont ici globalement **faibles** à **modérées**, à l'exception du bourg de Moitron qui représente un enjeu **fort**. La zone retenue est la plus à l'écart et la moins visible vis-à-vis de ces sensibilités.

# Enjeux paysagers



Depuis la route d'Etalante à l'est du projet, unique vue sur le projet, sans co-visibilité.

## Visibilités de la zone retenue :

De **faibles** visibilités sont attendues du fait du relief et de l'isolement du projet. Des vues sont attendues depuis la route communale allant vers Etalante, à l'Est du projet. Il s'agit là des seules vues sur le projet depuis des lieux fréquentés, sans co-visibilité avec Moitron.

# Enjeux paysagers

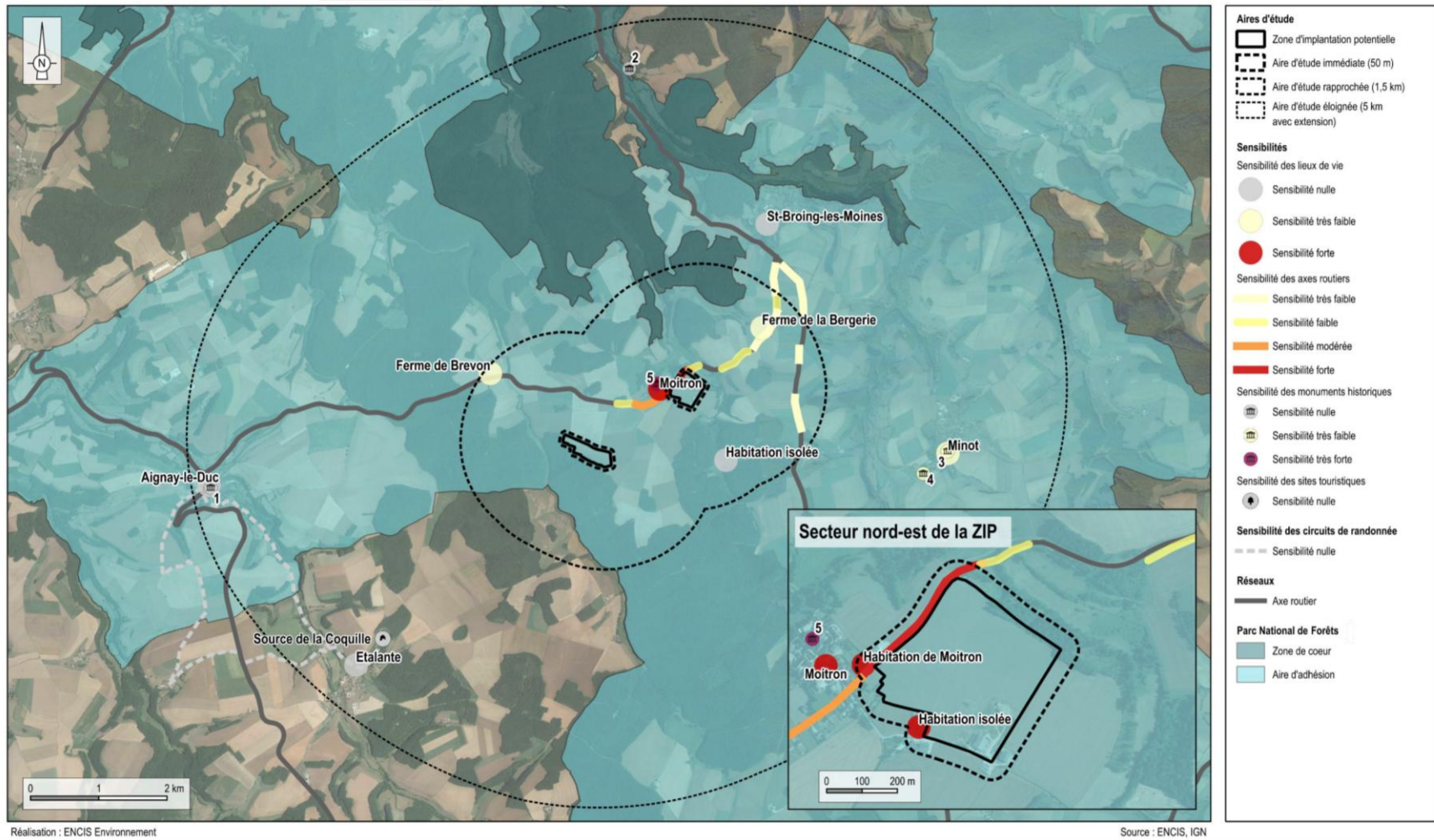


Depuis la sortie ouest de Moitron, le relief stoppe les visibilitées en direction du secteur sud-ouest de la ZIP.

## Visibilités de la zone retenue :

Par ailleurs sur la D954 ou depuis le bourg de Moitron, les visibilitées sur le projet sont **nulles**. Le relief principalement, les boisements accessoirement, bloquent toutes les lignes de vues potentielles.

# Enjeux paysagers

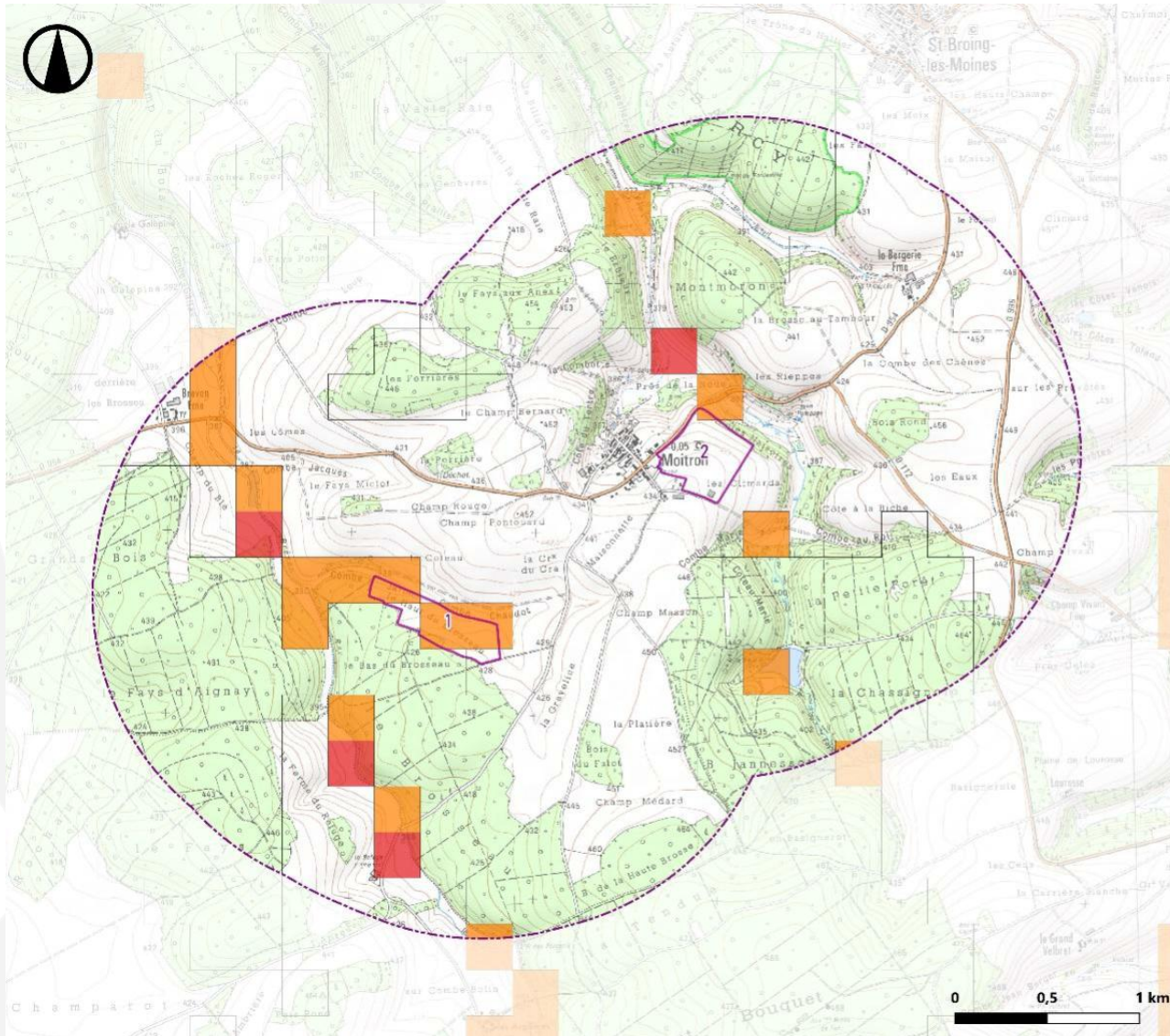


## Enjeux paysagers globaux :

Le projet s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du parc naturel de Forêts.

De fait le centre bourg de Moitron présente un enjeu **fort**. Les autres enjeux paysagers sont **faibles** à **modérés**.

# Enjeux environnementaux



## Inondation par remontée de nappes



Mars 2025

Sources : IGN 25®, georisques.gouv.fr

Copie et reproduction interdites


## Risques :

Le risque naturel le plus notable pour le projet est l'aléa remontée de nappe, qui atteint un enjeu **modéré** sur la zone Sud-ouest retenue. Mais la donnée manquant de précision, le risque pourrait être **nul**.

### Légende


 Zones d'Implantation Potentielle (ZIP)

### Aire d'étude

 Rapprochée

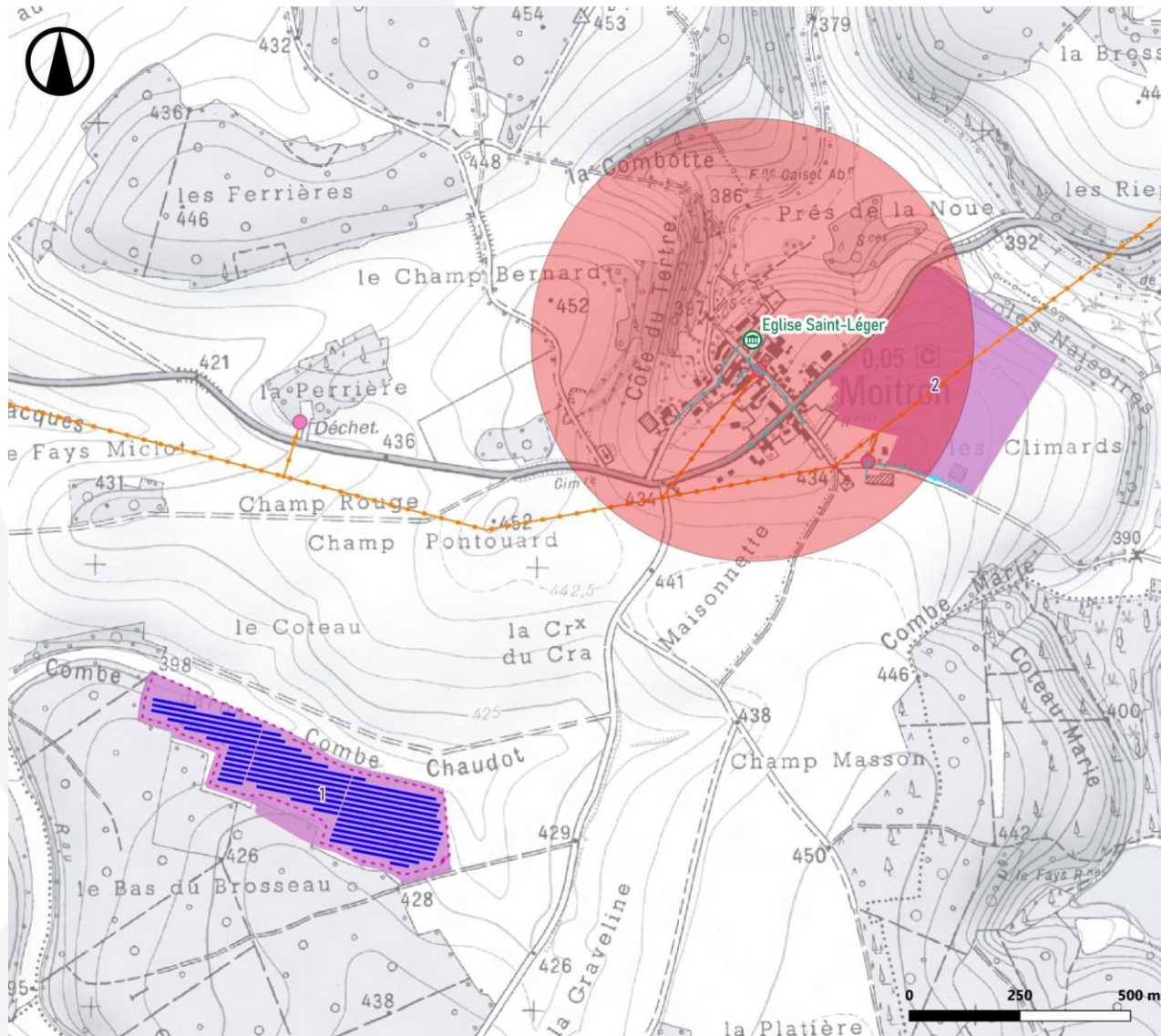
### Aléa remontée de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

 Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

# Enjeux environnementaux



## Légende

■ Zones d'Implantation Potentielle (ZIP)

## Parc agrivoltaïque de Moitron

■ Table photovoltaïque

--- Clôture

## Patrimoine

⊕ Monument historique inscrit

■ Distance d'éloignement au monument historique (500 m)

## Infrastructures électriques

● Poste électrique

— Ligne électrique aérienne HTA

— Ligne électrique aérienne BT

--- Ligne électrique souterraine BT

## Enjeux environnementaux globaux :

La parcelle Nord concentre les enjeux liés à l'environnement humain et physique, avec une ligne électrique notamment passant sur la parcelle.

Sur la parcelle Sud-ouest est globalement dépourvue d'enjeux notables.

Les enjeux sont donc **faibles** à **fort**, l'ensemble des enjeux forts étant localisés au Nord hors zone retenue.

# Enjeux globaux et impacts potentiels du projet

De par la nature des enjeux environnementaux, paysagers et écologiques, les impacts résiduels attendus devraient être **nuls** à **faibles** dans toutes ces thématiques.

Le choix de la zone de projet, à l'écart des axes de communication, évitant les habitats naturels sensibles, sur une parcelle agricole hors de vue du bourg de Moitron, permet une intégration optimale au vu du territoire.

# Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte

Surface étudiée : 28,4 ha

Surface évitée : 17,3 ha

Surface clôturée : 11,1 ha

Surface des panneaux : 28 873m<sup>2</sup>

Taux de couverture : 39,53 %

Puissance projetée : 6,815 MWc

Nombre de postes de livraison (PTL) : 1

Nombre de postes de transformation (PTR) : 1

Nombre de citernes : 2



# Enjeux socio-économiques estimatives et objectifs du projet

## Retombées fiscales du projet\* :

IFER pour la commune :

10 188 €

(annuellement pour les années d'exploitation 1 à 20)

24 477 €

(annuellement à partir de la 21<sup>ème</sup> année)

**Coût prévisionnel du projet :** Entre 7 et 9 millions euros

**Nombre d'emplois pendant le chantier :** 70

**Production annuelle estimée :** 8139

**Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées \*\* :** 2441

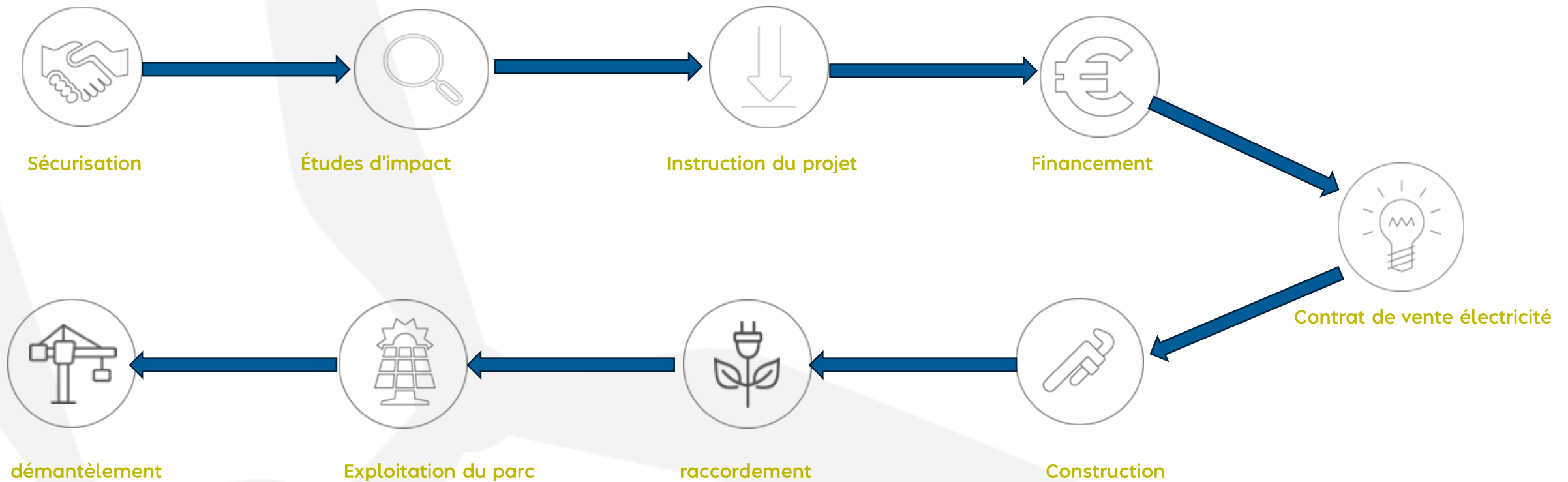
**Nombre de foyers alimentés\*\*\* :** 1985

\*taux IFER PV publié en 2026 et répartition appliquée en présence d'un EPCI à fiscalité unique (FPU)

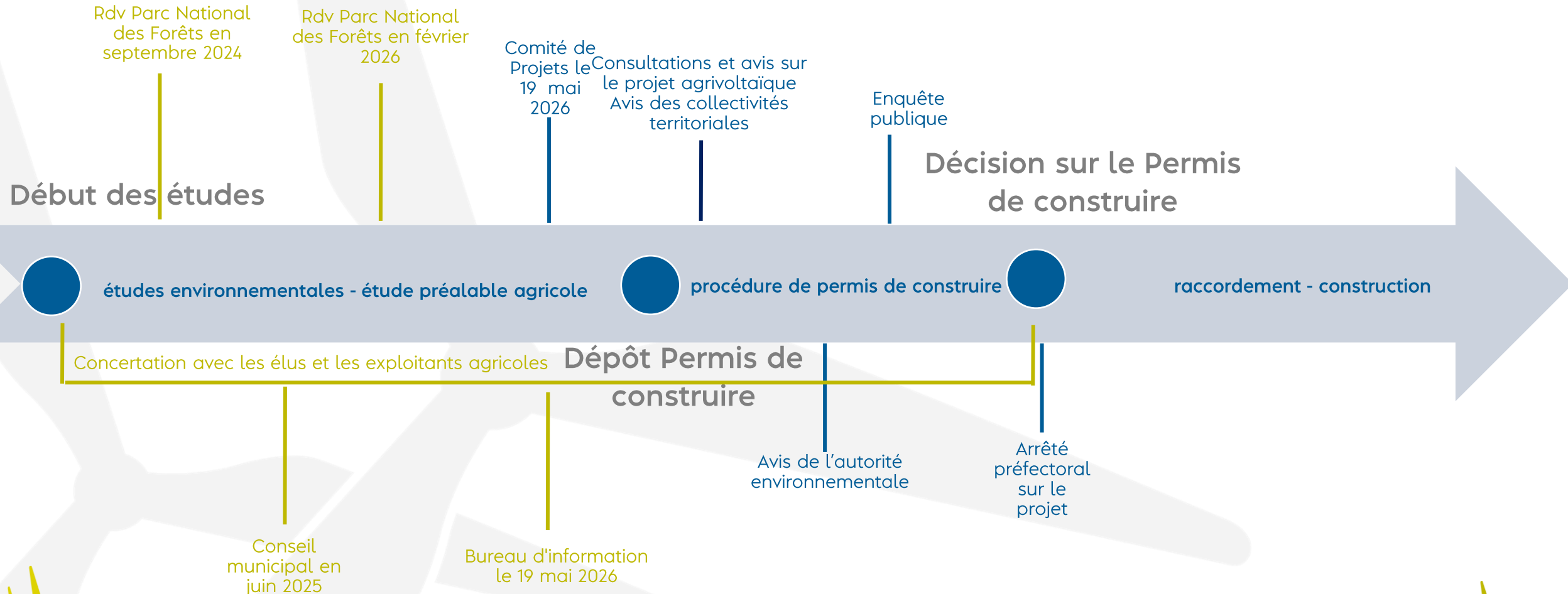
\*\*1 kWh photovoltaïque évite l'émission de 300 g de CO<sub>2</sub> (source France territoire solaire)

\*\*\* Consommation moyenne d'un foyer 4100kWh annuels (CRE 2018)

# 4. Cycle de vie du projet



# Les étapes du projet



## 5. Temps d'échanges